



AVIS DE PUBLICITE – FA 55045

MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE

EDF HYDRO ALPES - AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE MALGOVERT

COMMUNE DE BOURG SAINT-MAURICE

Convention d'occupation du domaine public hydroélectrique

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne physique ou morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité non économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à la personne ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

Publié le	20 avril 2021
Durée de mise en ligne de l'avis	1 mois
Date limite de réception propositions	20 mai 2021
Objet de l'occupation	Occupation du domaine public hydroélectrique
Lieu	Commune : Bourg Saint-Maurice Adresse : 73700 Bourg Saint-Maurice Référence cadastrale : AN 139
Activité sollicitée par le demandeur	Pâturage de vaches
Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement	Terrain situé en en rive droite du bassin de compensation de Montrigon
Type d'autorisation délivrée/ Durée	Convention d'occupation précaire et révocable d'une durée moyenne de 5 ans, ne pouvant excéder la durée du titre de concession de Malgovert, soit le 31.12.2033.
Conditions financières à la charge du demandeur	Redevance annuelle d'occupation en application de l'article L 2125 du CG3P Frais de dossier Indemnisation des éventuelles pertes de production Taxes, impôts et frais liés à l'occupation

Conditions générales d'attribution/ critères de sélection	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Maturité du projet - Faisabilité du projet - Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique
Dépôt des candidatures	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l'Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l'attention de Monsieur HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes :</i> CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR <i>Objet à mentionner : Candidature COT FA 55045</i>
Service à contacter pour renseignement	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA 134 Rue de l'Etang PH3-R2 38950 St Martin le Vinoux <i>Objet à mentionner : Candidature COT FA 55045</i>